

Situation d'abus de faiblesse?

Par **melanie57**, le **26/05/2010** à **14:01**

Bonjour.

J'habite dans une maison en Moselle, je suis veuve depuis janvier 2009 et suite au décès de mon mari j'ai perçut une somme considérable.

Suite à cela j'ai prêter de l'argent a des membres de ma famille pour qu'ils puissent payer leurs factures en retard et avec qui j'ai convenu qu'ils me rembourseraient. Hors cela fait plusieurs mois et je n'ai toujours rien perçut.

La situation est grave j'ai 4 enfants a charge âgé de 7, 21, 23 et 25 ans et je n'ai qu'un revenu de pension de veuvage et je ne peux plus payer mes factures à mon tour.

Le problème ce pose qu'ils ont profité de ma faiblesse pour me soutirer cette somme,n'étant pas dans mon état normal depuis le décès de mon mari je n'ai pas fait attention aux éventuelles problème que cela poserais. Ils m'ont invité chez eux sans mes enfants pour me demander l'argent car si mes grands enfants seraient venu avec moi jamais je n'aurais eut l'aisance d'esprit de leur prêter cette somme.

J'étais seul, faible et désorienté au moment des faits.

J'aimerais savoir si je porte cette affaire devant un tribunal si j'ai des chances de gagner et de récupérer l'argent que je leur est prêter sachant que je n'ai pas fait de reconnaissance de dette étant pas bien a ce moment là.

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.

Par **FABRICE1**, le **14/06/2010** à **17:13**

BONJOUR,

si vous souhaitez denoncer ce professionnel "escroc", je recherche des temoignage en vue de la diffusion d'un reprtage télévisé... n'hesitez pas a me contacter.

cordialement.

coach34@hotmail.fr